



RÈGLEMENT CONCOURS PHOTO 2023

• WAVRIN, VILLE MAGIQUE •

Un concours photo est organisé par la Ville de WAVRIN
DU 1ER JUILLET AU 30 SEPTEMBRE 2023

Sur le thème suivant :
MON QUOTIDIEN EXTRAORDINAIRE

ARTICLE 1

Ce concours est ouvert uniquement aux photographes amateurs résidant sur Wavrin quel que soit l'âge.
La participation est gratuite.

ARTICLE 2

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le thème : les photographies doivent permettre d'apporter un nouveau regard sur la commune et le quotidien des Wavrinois. Une belle et vieille porte de maison devant laquelle on passe chaque jour, un angle de rue coloré... Chaque détail du quotidien peut devenir le sujet de votre(vos) photographie(s).

Chaque participant peut présenter au maximum 4 photos.

Ne seront acceptées que les photos prises sur le territoire de la commune de Wavrin.

Les photos devront être fournies au format *.jpg, avec une résolution minimum de 300 dpi (pixels/pouce) et une taille maximum de 10 Mo. Aucune mention ne doit apparaître sur la photo.

Elles seront envoyées :

- Par courrier sur support informatique (CD, DVD, carte mémoire, etc.)
- Pour les envois par voie postale, le cachet de la poste fait foi.
- Par mail ou wetransfer à concours@ville-wavrin.fr avec la mention « concours photo » en objet, et avec accusé de réception.

A noter : par souci d'équité entre les candidats lors du vote du public sur internet, les tirages argentiques ne sont pas acceptés.

Les photographies peuvent être :

- En couleurs ou noir & blanc.

- Retouchées ou non

Chaque photo devra :

- Porter les mentions suivantes : nom, prénom, adresse et numéro de téléphone de l'auteur, le lieu où le cliché a été pris.

Ne pas inscrire ces informations directement sur la photo numérique.

- Etre accompagnée du dossier de participation dûment complété et signé.

- Etre accompagnée d'une brève note explicative

ARTICLE 3

DROIT À L'IMAGE

Les photographies devront obligatoirement respecter le thème du concours. Elles seront l'entièvre réalisation de l'auteur qui doit en posséder les droits.

La ville de Wavrin, organisateur du concours, se réserve le droit de supprimer les photos pouvant revêtir un caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature. Le participant ne pourra aller à l'encontre de la décision du jury en cas de suppression des photos jugées irrecevables.

Le participant déclare céder à la ville de Wavrin le droit d'exploiter ses clichés pour tout élément de communication que le service communication produit (affiches, site internet et autres supports...). Ces documents feront apparaître systématiquement le nom de l'auteur des clichés.



Les participants au concours s'assureront de l'autorisation de reproduction et de publication par accord écrit, sur papier libre : des personnes photographiées (pour les mineurs, une autorisation parentale écrite devra être jointe), des propriétaires des lieux ou de biens figurant sur la photographie.

ARTICLE 4

PRIX ET JURY

Le jury de 5 personnes sera composé d'élus et de personnes reconnues pour leurs compétences en photographie (professionnels, artistes). Le jury est souverain dans ses décisions.

3 prix seront attribués :

- Premier et second « Prix jury »
- « Prix public » (vote par internet)

Chaque participant recevra au maximum **un** prix

Les photos sélectionnées feront l'objet de la couverture des prochains bulletins municipaux de la ville.

Les participants seront invités par courrier à la remise des prix qui aura lieu en **janvier 2024** (la date exacte sera communiquée ultérieurement).

En ce qui concerne le prix du public, le vote pourra s'effectuer à partir du **1 novembre 2023** sur la page Facebook de la ville de Wavrin : « **wavrin ma ville** »

Les résultats pourront être communiqués publiquement sur des supports d'éditions papier et web.

ARTICLE 5

ENVOIS

La date limite des **envois par la poste** est fixée au:

3 OCTOBRE 2023 À 23H59 (CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI).

Les dossiers seront adressés à la **Mairie de Wavrin – place de la République, 59136 Wavrin**.

La date limite de **dépôt sur place ou par mail** est fixée au:

3 OCTOBRE 2023 À 17H15

Toute photo reçue ou déposée après cette date ne pourra être prise en compte.

ARTICLE 6

Toute participation au concours entraîne l'entièvre acceptation du présent règlement et tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

ARTICLE 7

Tout participant mineur devra présenter une autorisation parentale.

ARTICLE 8

L'organisateur se réserve le droit d'annuler le concours à tout moment sans formalité particulière.

Vous remerciant par avance de votre participation.

Date & signature,

précédée de la mention «lu et approuvé» :

ENVOI DES CLICHÉS

SUR PLACE OU PAR LA POSTE :

Concours photo
Mairie de Wavrin
Place de la République
59136 Wavrin

PAR MAIL :

concours@ville-wavrin.fr



FICHE D'INSCRIPTION CONCOURS PHOTO 2023

• WAVRIN, VILLE NATURE •

Nom

Prénom

Adresse

Tél.

Courriel

Déclare participer au concours photo « **Wavrin, ville nature** », avoir pris connaissance du règlement du concours et en respecter toutes les clauses.

LISTE DES PHOTOS PRÉSENTÉES :

N° de la photographie :

Titre :

Note explicative :

N° de la photographie :

Titre :

Note explicative :

N° de la photographie :

Titre :

Note explicative :

N° de la photographie :

Titre :

Note explicative :

A.....

Le

Signature :

(Pour les mineurs signature d'une personne exerçant l'autorité parentale)

ENVOI DES CLICHÉS

SUR PLACE OU PAR LA POSTE :

Concours photo
Mairie de Wavrin
Place de la République
59136 Wavrin

PAR MAIL :

concours@ville-wavrin.fr